Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 31 (1893)

Heft: 4

Artikel: Chez nous

Autor: L.M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-193453

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Suisse: un an . . 4 fr. 50 six mois . 2 fr. 50 Etranger: un an . 7 fr. 20 On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1er janvier, du 1er avril, du 1er juillet ou du 1er octobre.

AVIS. — Nos abonnés de l'étrange r qui ont souscrit à la 2^{me} édition de la 1^{re} série des Causeries du Conteur Vaudois, sont priés de nous faire parvenir fr. 1,90 (port compris), cette valeur ne pouvant être prise en remboursement.

Chez nous.

La France a son Panama, l'Italie son Panamino, l'Allemagne ses Fonds guelfes.

Et nous autres Suisses, restons-nous étrangers à toutes ces corruptions financières ?... Sommes-nous à l'abri des pots-de-vin?

Oui, et que Dieu en soit loué!

Nous avons le bonheur de pouvoir regarder nos autorités avec respect et confiance. Jamais nos représentants ne nous ont donné l'exemple de faits semblables à ceux que la France déplore aujourd'hui; jamais, dans nos populations, il ne s'est trouvé des hommes aveuglés par l'amour du gain, au point de donner la main à des spéculations aussi désastreuses.

Si, parfois, un point noir se montre dans notre ciel, si quelque magistrat vient à faillir dans les devoirs de sa charge, la réprobation générale ne tarde pas à éclater, et c'en est fait de lui: sa chute est terrible!

Et d'ailleurs ces faits sont si rares que nous croyons pouvoir dire qu'ils n'existent presque pas chez nous.

Alors vous estimez donc que nous vivons dans un pays de Cocagne? me direz-vous.

Certainement. En effet, n'avons-nous pas tout ce qu'il faut pour être heureux?... Un sol généralement rémunérateur, une nature splendide, des hommes honnêtes à la tête des affaires publiques, des institutions largement démocratiques et qui s'améliorent chaque jour; enfin, la liberté la plus complète.

Et puis, pas de ces immenses fortunes qui ne font autour d'elles que des citoyens sans indépendance, et qui peuvent, à un moment donné, exercer de regrettables influences dans le pays.

Donc, dans nos affaires publiques, pas de pots-de-vin; ceux qui voudraient en tâter y seraient mal venus: ce n'est pas dans nos mœurs, heureusement. Les pots-de-vin, s'il y en a, se boivent entre amis, gaiment, gentiment; il n'ont d'autre conséquence qu'une franche cordialité.

On nous objectera peut être qu'à côté de toutes ces bonnes et excellentes choses tout ne va cependant pas ici comme sur des roses, et que nous avons parfois nos petites dissensions et nos luttes politiques.

Mais sans doute, et c'est fort heureux.

Car avec tout le bonheur dont nous jouissons et dont nous venons de parler, nous serions les gens les plus embêtants et les plus embêtés du monde, — disons le mot, — si nous ne nous chicanions pas de temps en temps.

Si du choc des opinions jaillit la lumière, de ce choc jaillissent aussi, parfois, la bonne entente et des améliorations importantes dans notre vie publique, témoin le 6 mai.

Ah! par exemple, c'est ce que nous allons pouvoir constater prochainement.

Et puis, quoi! des radicaux et des libéraux, qui se chamaillent par-ci par-là?... la belle affaire!

En résumé, ne sommes-nous pas tous de bons citoyens? Et si, dans ces moments où nos adversaires politiques paraissent si fiévreusement montés, on pouvait les mettre en présence les uns des autres et les forcer à se regarder fixement, j'ai la persuasion qu'ils ne pourraient s'empêcher de partir d'un éclat de rire, tant, au fond, ils sont d'accord sur ce qui touche aux vrais intérêts de la patrie commune.

L. M.

Nos vieilles maisons.

La discussion qui a eu lieu dans la séance du Conseil communal de lundi dernier, au sujet d'une réparation à effectuer aux Escaliers-du-Marché, nous rappelle nos articles sur les maisons historiques de notre ville, auxquels il est temps de donner suite.

Disons en passant que les Escaliersdu-Marché existaient déjà au temps des évêques. A droite, au lieu nommé le Crêt, était l'église paroissiale de St-Paul qui, avant 1228, était un couvent de religieuses.

La maison des hoirs de Siméon Genton (n°s 15 et 16), située à l'angle formé par la rue des Escaliers-du-Marché et la Ruelle de la Madeleine, était autrefois la propriété de M. de Treytorrens, professeur de droit. Cette maison est restée célèbre par le fameux concert que J.-J. Rousseau y donna en 1732; et voici dans quelles circonstances.

Quoique agé de 20 ans seulement, J.-J. Rousseau avait passé par toute une série d'aventures. Ayant fait le voyage d'Annecy à Fribourg, pour accompagner la jeune Merceret, femme de chambre de Mme de Warens, qui rentrait chez ses parents, il s'arrêta à Lausanne, au retour.

Sans le sou dans sa poche, il se rend chez l'aubergiste Perrottet, rue du Pont, qui veut bien l'héberger en attendant qu'il puisse se créer quelques ressources par son travail.

Rousseau avait un goût très prononcé pour la musique, mais il s'abusait étrangement sur ce qu'il pouvait faire dans ce domaine. Il s'annonça donc comme professeur de musique, avec une assurance inouïe, et obtient quelques leçons. Présenté à M. de Treytorrens, qui organisait de temps en temps des concerts chez lui, il se mit en tête de lui donner un échantillon de son génie musical. Dès lors il se met à l'œuvre et travaille pendant quinze jours à la composition d'un morceau qu'il termine par un menuet emprunté à un autre compositeur.

Sa composition mise au net, Rousseau en distribue les parties avec un calme impertubable, avec le même sang-froid que si ç'eût été un chef-d'œuvre d'harmonie.

Le jour du concert arrive, on se réunit chez M. de Treytorrens pour exécuter la pièce, et Rousseau, un rouleau de papier en mains, donne le signal!...

« Non! depuis qu'il existe des opéras français, nous dit-il dans ses Confessions, on n'ouït un semblable charivari!... Pour ma consolation, j'entendais les assistants se dire à leur oreille ou plutôt à la mienne; l'un: Il n'y a rien là de